

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 JUIN 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Mardi Treize du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, puis en cours de séance de la première adjointe au Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mmes Rebecca BELLEVAL – Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Jules FRAIR – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Wennie MOLIA – MM. Lucas ALBERI – Julien DINO – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : M. Teddy BARBIN (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mme Marguerite MURAT (excusée ; pouvoir donné à Mme Jocelyne VIROLAN) – MM. Josy LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – David LUTIN – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – M. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé ; pouvoir donné à M. Julien DINO) – Mme Maguy BORDELAIS (excusée ; pouvoir donné à M. Patrice PIERRE-JUSTIN) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN.

.....
Date d'envoi de la convocation : 07 Juin 2023

Date d'affichage : 07 Juin 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Absents : 9

Procurations : 5

Appelés à voter : 31

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Marie-Renée ADELAÏDE
.....

**ADOPTION DU COMPTE
DE GESTION 2022
DE LA VILLE
DU GOSIER**

CM-2023-5S-DAF-37

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 5 juin 2023 ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes établis par le trésorier payeur, pour l'année 2022 ;

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par madame la trésorière générale principale avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par monsieur le maire ;

Ayant entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 21 voix pour ; 1 voix contre ; 8 abstentions et 1 non votant

DÉCIDE

Article 1 : D'adopter le compte de gestion de la trésorière générale principale pour l'exercice 2022, selon le tableau ci-après :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2021	Part affectée à l'Investissement : Exercice 2022	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats	Résultat à la clôture du compte de gestion 2022
Investissement	4 409 774,89 €		5 672 814,53 €	7 835 005,07 €	2 162 190,54 €	252 849,57 €	6 824 815,00 €
Fonctionnement	-447 486,69 €		45 665 430,16 €	48 384 678,42 €	2 719 248,26 €		2 271 761,57 €
Total	3 962 288,20 €		51 338 244,69 €	56 219 683,49 €	4 881 438,80 €		9 096 576,57 €

Article 2 : Le maire et la trésorière générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 28 JUIN 2023 Et publication ou notification le 28 JUIN 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 13 juin 2023

Pour extrait certifié conforme



La secrétaire de séance

- Marie-Renée ADELAÏDE -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adoption du compte de gestion 2022 de la Ville du Gosier.

Date de transmission de l'acte : 28/06/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/06/2023

Numéro de l'acte : CM20235SDAF37 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20230613-CM20235SDAF37-DE

Date de décision : 13/06/2023

Acte transmis par : Samantha JEANNOT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)